

**PROJET DE MINI DÉPÔT À NEIGE : MESURES POUR PRÉSERVER LA QUIÉTUDE DES RÉSIDENTS AVOISINANTS**

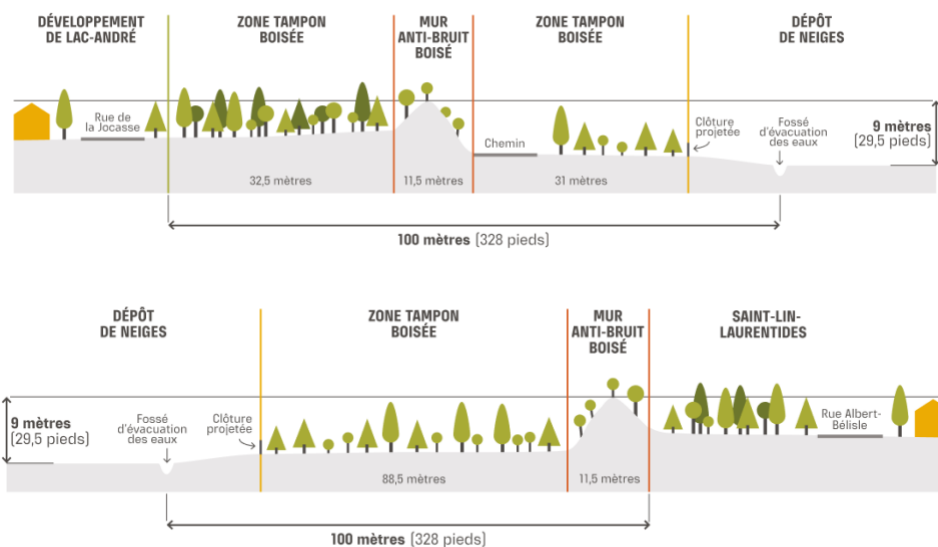
Depuis bientôt 50 ans, Sable Villeneuve se soucie de vivre en harmonie avec les collectivités qu'elle dessert. C'est pourquoi elle a établi des mesures rigoureuses pour la réalisation du projet de mini dépôt à neige pour le secteur de La Plaine, afin de respecter la quiétude des résidents de Lac-André et Saint-Lin-Laurentides.

**BRUIT**

Le risque de nuisance par le bruit est minime, et même si la plupart des résidents gardent leurs fenêtres fermées en hiver, nous avons tout de même mis en place des mesures rigoureuses pour atténuer le bruit :

- **Deux points de contrôle** pour contrôler le bruit – vitesse et tapage de panneaux:
  - Responsable à l'entrée du site de Sable Villeneuve, avant la pesée.
  - Responsable présent sur le site du dépôt à neige lors du déchargement de la neige qui communique par walkie-talkie avec les chauffeurs de camions.
- Les panneaux des camions de Sable Villeneuve seront équipés **d'amortisseurs anti-bruit**.
- Des pancartes géantes seront installées à plusieurs endroits sur le site avec la mention : interdictions de taper les panneaux sous peine d'expulsion.
- **Mur anti-bruit** de 9 mètres (29,5 pieds).
- **Zones boisées** totalisant environ 75 mètres (246 pieds) de large.
- Localisation du site à plus de 75 mètres (246 pieds) des résidences
- Le site ne sera pas un voisin immédiat et les camions n'utiliseront pas les rues du secteur de Lac-André.
- Il n'y aura aucune grosse souffleuse la nuit et dans le jour ce sera les mêmes que d'habitude que l'on n'entend pas l'été avec les fenêtres ouvertes.
- Les **camions ne peuvent pas rouler à plus de 30 km/h** pour minimiser le bruit.
- La configuration du site est faite en sorte que les camions n'aient pas à faire de manœuvre de recul donc pas d'alarmes de recul.

De cette façon, il n'y aura pas de bruit supplémentaire comparativement à la saison estivale. Pour la saison hivernale 2024, nous avons **ramassé la neige que 3 fois pour le secteur de La Plaine**.



## **PROJET DE MINI DÉPÔT À NEIGE : MESURES POUR PRÉSERVER LA QUIÉTUDE DES RÉSIDENTS AVOISINANTS**

### **EAU**

Il n'y a pas de risque d'inondation pour les résidences de Lac-André et de Saint-Lin-Laurentides car il n'y a aucun de lien hydrique entre le site du mini dépôt à neige les quartiers avoisinants. Aucun fossé du mini dépôt à neige ne se déverse dans ceux de Lac-André et de Saint-Lin-Laurentides. De plus :

- Le mini dépôt à neige est situé derrière le boisé de la rue de la Jocasse, 4 mètres (13 pieds) **plus bas que le terrain des résidences**.
- De plus, le site est **entouré de fossés** d'une profondeur de 2,4 mètres (8 pieds). **Aucun de ces fossés ne se drainent vers les quartiers avoisinants.**
- Les eaux sont déviées dans des **bassins filtrants** vers le nord-ouest.
- Le terrain du dépôt à neige est composé d'une couche de sable qui absorbe et d'argile imperméable pour bloquer la pénétration de l'eau plus en profondeur (comme s'il y avait un plastique) et rediriger vers les fossés.
- La neige empilée fond très lentement (entre 3 et 6 mois) et elle équivaut à un volume 5 fois plus petit une fois fondue. Advenant une situation extraordinaire où toute la neige fondrait en une seule journée lorsque le site serait déjà à pleine capacité, l'eau produite aurait une hauteur maximale de 45 cm (18 po) et elle serait récoltée par les fossés autour du site.
- Au printemps, la neige est étalée fréquemment pour la faire fondre complètement.
- Bien qu'il y ait de très faibles probabilités de catastrophe, nous avons contracté une assurance responsabilité de plusieurs millions de dollars.

### **ENVIRONNEMENT**

- Des systèmes sont en place pour gérer les contaminants et le projet répond à tous les critères très exigeants du ministère de l'Environnement. **Des rapports d'experts en environnement ont confirmé :**
  - Aucune contamination des cours d'eau, de l'eau souterraine ou des sols
  - Aucun préjudice aux humains, aux mammifères ou aux poissons
  - Aucune contamination par le bruit
  - Mesures en place pour la sécurité du public (site clôturé, protection des sentiers, etc.)
- Pour gérer les contaminants qui pourraient y avoir dans la neige, il y a tout un **système fosses de décantation** avec en plus un **séparateur d'huile**. De plus, nous avons de l'agriculture biologique sur nos terrains et des contrôles rigoureux sont effectués pour qu'il n'y ait pas de contaminants.
- La neige ramassée peut contenir en quantité minime du plastique/carton. S'il y a lieu, ces matières sont ramassées et mises dans des conteneurs à déchets. Il n'y a pas de matières organiques (nourriture par exemple) et si jamais il y en avait, les quantités seront négligeables. L'entreposage de la neige ne contenant pas de matières organiques n'attire pas d'animaux nuisibles.
- Au printemps, Sable Villeneuve va étendre la neige sur le terrain du mini dépôt à neige pour en assurer une fonte rapide.
- La localisation du site du mini dépôt à neige offre des conditions idéales: le site est un terrain zoné « blanc » qui permet d'accueillir de la neige. Le terrain choisi est argileux et favorise une bonne irrigation de l'eau sans impact pour le quartier de Lac-André. Le terrain du dépôt à neige est composé d'une couche de sable qui absorbe et d'argile imperméable pour bloquer la pénétration de l'eau plus en profondeur (comme s'il y avait un plastique) et la rediriger vers les fossés.